

**Préfecture de la Charente-Maritime**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

**Description du projet soumis à enquête :** Le projet porte sur l'augmentation de la capacité de stockage d'engrais existant à Agirefeuille d'Aunis (ZI des Grands-Champs) et l'installation de services d'utilité publique autour de l'installation sur des terrains voisins du projet.

**Autorité responsable du projet :** Société NOVAEM BB TRADE, dont le siège social se situe 44, rue Montmejean, 33100 Bordeaux.

**Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante :** Société NOVAEM BB TRADE - ZI des Grands-Champs, 17290 Agirefeuille-d'Aunis, contact : M. Eric BELLEPERCHE - eric@novaem.fr

**Objet de l'enquête :** l'enquête publique unique comprend deux volets :

- la demande d'autorisation environnementale. L'activité est classée sous la rubrique 4702-III-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'autorisation (Seveso seuil haut).
- la demande d'installation de services d'utilité publique autour de l'installation sur des terrains voisins du projet. Au regard des conclusions de l'étude de dangers, les restrictions d'occupation du sol suivantes sont sollicitées :
  - Pour les parcelles n° 47, 50, 51, 57, 58, 59, 60, 64 et 422 (section cadastrale W - commune d'Agirefeuille-d'Aunis) entrant dans le champ des effets toxiques observés au sol à 1,5 m de hauteur, ne pourront être implantés ou aménagés : Aucune construction à usage d'habitation, à l'exception du bâtiment nécessaire au logement de personnes dont la présence est indispensable pour assurer la direction ou la surveillance ; Aucun établissement recevant du public ; Aucun établissement relevant du régime de l'autorisation au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présentant des risques susceptibles d'augmenter la probabilité ou la gravité d'un accident au sein de la société NOVAEM ;
  - Aucune aire de loisir et de sport ; Aucun terrain aménagé pour l'accueil des campeurs, caravanes, camping-car ou autre destinée aux gens du voyage (terrain familial, aire d'accueil ou de passage) ; Aucun aménagement d'espace public de proximité avec des équipements de nature à attirer une population extérieure à la zone ; Aucun stationnement ou arrêt de longue durée susceptible d'augmenter, même temporairement, l'exposition des personnes.
  - Pour les parcelles n° 28, 29, 30, 31, 47, 50, 51, 57, 58, 59, 60, 64, 369, 422, 429, 318 et 368 (section cadastrale W - commune d'Agirefeuille d'Aunis) entrant dans le champ des effets toxiques observés à 30 m de hauteur : aucun immeuble de grande hauteur au sens de l'article R122-2 du code de la construction et de l'habitation ne pourra être implanté.

**Durée de l'enquête :** du mardi 31 mai 2022 au mercredi 13 juillet 2022 inclus, soit durant 6 semaines.

**Lieu et siège de l'enquête :** L'enquête est ouverte dans les communes de : Agirefeuille d'Aunis, Saint-Christophe, La Jarric, Croix-Chapau et Le Theil. Le maître d'ouvrage Agirefeuille d'Aunis est désigné siège de l'enquête.

**Désignation du commissaire enquêteur :** M. Jacques BOISSIERE, retraité du ministère de la Culture (chef de service départemental de l'architecture et du patrimoine), est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Poitiers.

**Lieu et jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête :** Durant toute l'enquête, un exemplaire des dossiers et un registre d'enquête seront mis à la disposition du public à la mairie d'Agirefeuille d'Aunis, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête unique, les dossiers, les arts émis peuvent être consultés sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique\\_publications](http://www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique_publications), sous rubriques consultations du public) ou sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/novae>

Un accès gratuit aux dossiers est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :** Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Agirefeuille-d'Aunis aux jours et heures habituels d'ouverture au public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête à l'adresse suivante : Préfecture de la Charente-Maritime, Bureau de l'Environnement, 38, rue Réaumur, CS 70000, 17017 La Rochelle Cedex 1.

Les observations pourront être adressées également : via le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/novae> ou par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Ces dernières seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Agirefeuille-d'Aunis.

**Revenir le commissaire enquêteur :** Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie d'Agirefeuille-d'Aunis dans les conditions suivantes :

- vendredi 3 juin 2022 de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- jeudi 9 juin 2022 de 8 h 30 à 12 heures ;
- vendredi 17 juin 2022 de 8 h 30 à 12 heures ;
- vendredi 24 juin 2022 de 8 h 30 à 12 heures ;
- lundi 11 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- mercredi 13 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur ou recommandées (mesures barrières et distanciation physique).

**Réunion publique d'information :** Conformément aux dispositions de l'article L515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de services d'utilité publique, le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'information le jeudi 9 juin 2022 à 20 h 30 à la mairie d'Agirefeuille d'Aunis. Les modalités d'organisation de cette réunion sont susceptibles d'évoluer si le contexte sanitaire le justifie.

**Closure de l'enquête et lieux où le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :** Le commissaire enquêteur transmettra le dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivés au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises au préfet, dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement. Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la mairie d'Agirefeuille-d'Aunis où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès du préfet dans les conditions prévues aux articles L.300-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

**Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête :** À l'issue de la procédure, le préfet est compétent pour statuer sur la demande d'installation de services d'utilité publique et la demande d'autorisation environnementale.

**Préfecture de la Charente-Maritime**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Communes de La Brée-les-Bains,  
Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Denis-d'Oléron,  
Saint-Pierre-d'Oléron, Dolus-d'Oléron  
et le Château-d'Oléron**

Il sera procédé du lundi 9 mai 2022 au mercredi 8 juin 2022 inclus, soit une durée de 31 jours à une enquête parcellaire sur les communes de La Brée-les-Bains, Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Denis-d'Oléron, Saint-Pierre-d'Oléron, Dolus-d'Oléron et le Château-d'Oléron dans le cadre du projet de réalisation d'itinéraires cyclables « Plan Velo III » sur l'île-d'Oléron. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Communauté de Communes de l'Île-d'Oléron, Service Urbanisme/Action Foncière, 59, route des Allées, 17310 Saint-Pierre-d'Oléron. Tél. 05 46 47 24 68. Les informations relatives à l'organisation de l'enquête (rubriques publications/consultations du public), un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38, rue Réaumur, 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement, tél. 05 46 27 43 00.

Mme Christine YON, ingénieur des techniques de l'équipement rural, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute l'enquête, les dossiers seront déposés en mairies de La Brée-les-Bains, Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Denis-d'Oléron, Saint-Pierre-d'Oléron, Dolus-d'Oléron, le Château-d'Oléron et les observations pourront être recueillies sur des registres cotés et paraphés par les maires et ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Dans ce même délai, les observations sur les limites des biens à exproprier seront consignées par les intéressés sur les registres d'enquête parcellaire ou adressées par correspondance, aux maires des communes concernées. Elles seront tenues à la disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations des intéressés pourront également être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Les observations du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

La Brée-les-Bains, mardi 10 mai 2022 : de 10 h à 13 h, mercredi 8 juin 2022 : de 9 h 30 à 12 h 30. Saint-Georges-d'Oléron, lundi 9 mai 2022 : de 9 h 15 à 12 h 15, mardi 24 mai 2022 : de 14 h 15 à 17 h 15. Saint-Pierre-d'Oléron, mardi 10 mai 2022 : de 14 h 30 à 17 h 30, jeudi 2 juin 2022 : de 9 h 30 à 12 h 30. Saint-Denis-d'Oléron, vendredi 20 mai 2022 : de 13 h 30 à 16 h 30, mercredi 8 juin 2022 : de 14 h à 17 h. Dolus-d'Oléron, lundi 9 mai 2022 : de 14 h à 17 h, mardi 24 mai 2022 : de 9 h 30 à 12 h 30. Le Château-d'Oléron, samedi 21 mai 2022 : de 9 h à 12 h, jeudi 2 juin 2022 : de 14 h à 17 h.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête. Copie des rapports et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairies de La Brée-les-Bains, Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Denis-d'Oléron, Saint-Pierre-d'Oléron, Dolus-d'Oléron, le Château-d'Oléron pendant un délai d'un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet. Les personnes intéressées, autres que le propriétaire, l'utilisateur, le fermier, le locataire, ceux qui ont des droits d'emphytéose ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchuées de tous droits à l'indemnité (articles L311-1 à L311-3 et R311-1 à R311-3 du Code de l'expropriation).

**Annonces légales**

**Vie des sociétés**

**MGB2E**  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 26 avril 2022 il a été constitué une

EURL dénommée : MGB2E

Siège social : 17, rue des Alouettes, 17640 Vaux-sur-Mer.

Statut : MGB2E

Capital : 3 000 €

**Objet :** tous travaux d'installations et maintenances électriques et domotiques et de réseaux divers, et autres entretiens, des locaux dans des bâtiments neufs, anciens, et leurs extérieurs qu'ils soient privés ou publics. De plus, des activités annexes de finition, d'équipement et d'aménagement sont prévues : toiles tendues PVC et textiles à chaud à froid quel que soit le support, isolations, carrelage, revêtements muraux, peintures, plomberie, revêtements de sol, divers assemblages, agencement et fixations, plâtrerie, ainsi que toutes activités connexes et contingentes aux évolutions techniques et environnementales du bâtiment.

Gérant : M. Alexandre Nicolas MARIN, 17, rue des Alouettes 17640 Vaux-sur-Mer.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Saintes.

**SCI VALTIM**  
**CONSTITUTION**

Aux termes d'un ASSP en date du 05/05/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** SCI VALTIM

**Objet social :** Acquisition et administration de biens immobiliers

**Siège social :** 7A Rue Voltaire, 17300 ROCHEFORT

**Capital :** 500 €

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LA ROCHELLE

**Gérance :** Monsieur ANDRE Timothé, demeurant 7A Rue Voltaire, 17300 ROCHEFORT

La gérance

**Apas 17**  
**Service de prévention et de santé au travail de Charente-Maritime**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

L'assemblée générale ordinaire de l'Apas de la Charente-Maritime aura lieu le lundi 30 mai 2022 à 17 heures.

**Ordre du jour :** Rapport de gestion du conseil d'administration. Bilan. Compte de résultat 2021.

Rapport du commissaire aux comptes. Résolutions.

Approbation et affectation du résultat. Rapport médical de synthèse. Rapport d'activité du Pôle IPRP loi du 2 août 2021. Questions diverses.

Date de mise à disposition des documents : Le vendredi 6 mai 2022.

**SARL SAINTONGE PISCINES**  
1, chemin de la Candellerie  
17240 Saint-Genis-de-Saintonge  
Société au capital de 10 000 €  
RCS Saintes 493 928 774

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Par AGE du 1<sup>er</sup> avril 2022 à effet du même jour, les associés ont décidé le transfert du siège social au 99, av. de Haute-Saintonge, 17240 Plassac. Les présentes modifications sont déposées au RCS Saintes.

**Sud Ouest**  
**marchés publics**  
**Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques**  
Tous les marchés du Sud-Ouest  
100 % gratuit sur [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com)



**Sud Ouest**  
**emploi**

Un bon  
**recrutement**  
ça ne  
**s'improvise pas**

CONSEIL PERSONNALISÉ  
EXPERTISE | PROXIMITÉ  
DIFFUSION CIBLÉE | RÉACTIVITÉ

[soemploi@sudouest.fr](mailto:soemploi@sudouest.fr)  
05 35 31 27 42



**100 restaurants testés et approuvés**

Le meilleur de Bordeaux, un livre de Sophie Juby,  
128 pages

12 €

OUVRAGE EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE  
ET VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX.

Éditions **SUD OUEST**

# Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques

#### Préfecture de la Charente-Maritime AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**Description du projet soumis à enquête :** Le projet porte sur l'augmentation de la capacité de stockage d'engrais existant à Aigrefeuille d'Aunis (ZI des Grands-Champs) et l'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation sur des terrains voisins du projet. **Autorité responsable du projet :** Société NOVAEM BB TRADE, dont le siège social se situe 44, rue Moninjeau, 33100 Bordeaux. **Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante :** Société NOVAEM BB TRADE - ZI des Grands-Champs, 17290 Aigrefeuille-d'Aunis, contact : M. Eric BELLEPERCHE - eric@novaem.fr

**Objet de l'enquête :** l'enquête publique unique comprend deux volets :

- la demande d'autorisation environnementale. L'activité est classée sous la rubrique 4702-III-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'autorisation (Seveso seuil haut).
- la demande l'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation sur des terrains voisins du projet. Au regard des conclusions de l'étude de dangers, les restrictions d'occupation du sol suivantes sont sollicitées :

- Pour les parcelles n° 47, 50, 51, 57, 58, 59, 60, 64 et 422 (section cadastrale W - commune d'Aigrefeuille-d'Aunis) entrant dans le champ des effets toxiques observés au sol à 1,5 m de hauteur, ne pourront être implantés ou aménagés : Aucune construction à usage d'habitation, à l'exception du bâtiment nécessaire au logement de personnes dont la présence est indispensable pour assurer la direction ou la surveillance ; Aucun établissement recevant du public ; Aucun établissement relevant du régime de l'autorisation au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentant des risques susceptibles d'augmenter la probabilité ou la gravité d'un accident au sein de la société NOVAEM ;
- Aucune aire de loisir et de sport ; Aucun terrain aménagé pour l'accueil des campeurs, caravanes, camping-car ou aire destinée aux gens du voyage (terrain familial, aire d'accueil ou de passage) ; Aucun aménagement d'espace public de proximité avec des équipements de nature à attirer une population extérieure à la zone ; Aucun stationnement ou arrêt de longue durée susceptible d'augmenter, même temporairement, l'exposition des personnes.
- Pour les parcelles n° 28, 29, 30, 31, 47, 50, 51, 57, 58, 59, 60, 64, 389, 422, 429, 318 et 368 (section cadastrale W - commune d'Aigrefeuille-d'Aunis) entrant dans le champ des effets toxiques observés à 30 m de hauteur : aucun immeuble de grande hauteur au sens de l'article R122-2 du code de la construction et de l'habitation ne pourra être implanté.

**Lieu et date de l'enquête :** du mardi 31 mai 2022 au mercredi 13 juillet 2022 inclus, soit durant 6 semaines.

**Durée et adresse de l'enquête :** L'enquête est ouverte dans les communes de : Aigrefeuille d'Aunis, Saint-Christophe, La Jarrie, Croix-Chapeau et Le Thou. La mairie d'Aigrefeuille d'Aunis est désignée siège de l'enquête.

**Désignation du commissaire enquêteur :** M. Jacques BOISSIERE, retraité du ministère de la Culture (chef de service départemental de l'architecture et du patrimoine), est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Poitiers.

**Lieux et jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête :** Durant toute l'enquête, un exemplaire des dossiers et un registre d'enquête seront mis à la disposition du public à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Les informations relatives à l'organisation de l'enquête unique, les dossiers, les avis émis peuvent être consultés sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public) ou sur le site internet suivant :** <https://www.registredeimat.fr/novaem>

Un accès gratuit aux dossiers est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :** Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Aigrefeuille-d'Aunis aux jours et heures habituels d'ouverture au public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête à l'adresse suivante : Préfecture de la Charente-Maritime, Bureau de l'Environnement, 38, rue Réaumur, CS 70500, 17017 La Rochelle Cedex 1.

**Les observations pourront être adressées également :** via le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registredeimat.fr/novaem> ou par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr)

Ces dernières seront consultables sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Aigrefeuille-d'Aunis.

**Rencontrer le commissaire enquêteur :** Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie d'Aigrefeuille-d'Aunis dans les conditions suivantes :

- vendredi 3 juin 2022 de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- jeudi 9 juin 2022 de 8 h 30 à 12 heures ;
- vendredi 17 juin 2022 de 8 h 30 à 12 heures ;
- vendredi 24 juin 2022 de 8 h 30 à 12 heures ;
- lundi 11 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30
- mercredi 13 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur ou recommandées (mesures barrières et distanciation physique).

**Réunion publique d'information :** Conformément aux dispositions de l'article L515-37 III du code de l'environnement relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique, le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'information le jeudi 9 juin 2022 à 20 h 30 à la mairie d'Aigrefeuille d'Aunis. Les modalités d'organisation de cette réunion sont susceptibles d'évoluer si le contexte sanitaire le justifie. **Clôture de l'enquête et lieux où le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :** Le commissaire enquêteur transmettra le dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivés au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises au préfet, dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement. Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la mairie d'Aigrefeuille-d'Aunis où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès du préfet dans les conditions prévues aux articles L.300-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

**Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête :** À l'issue de la procédure, le préfet est compétent pour statuer sur la demande d'institution de servitudes d'utilité publique et la demande d'autorisation environnementale.

## Marchés publics et privés

### Marchés à procédure adaptée inf. à 100 000 €

#### ORÉ D'AUNIS AVIS DE MARCHÉ Travaux

**Établissement :** Commune de Ciré-d'Aunis, 24, rue de l'Église, 17290 Ciré-d'Aunis.  
**Pouvoir adjudicateur :** Commune de Ciré-d'Aunis, Aïssou CURTY, 17290 Ciré-d'Aunis/ Tél. 05 46 55 33 70, fax 05 46 53 34 57. E-mail : [mairie@circedaunis.fr](mailto:mairie@circedaunis.fr)

**Objet du marché :** travaux d'aménagement de la rue de la Mairie.

**Caractéristiques :**

**Type de procédure :** Procédure adaptée. Ouverte.

**Modalité d'attribution :** Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Critères de sélection :** Valeur technique, 50 % ; prix des prestations, 40 % ; délai d'exécution, 10 %.

**Date limite de clôture :** mardi 14 juin 2022 à 12 heures.

**Autres informations :**

**Caractéristiques principales :**

Les travaux prévus comprennent essentiellement : terrassement en pleine masse, 630 m<sup>3</sup>.  
Fourniture et mise en œuvre GNT : 295 m<sup>3</sup>.  
Couches BBS ou chaussée : 85 T.

**Date d'envoi du présent avis :** Lundi 30 mai 2022.

### Autres marchés

#### Commune de Saint-Pierre-d'Oléron AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :  
**Pouvoir adjudicateur :** Commune de Saint-Pierre-d'Oléron.  
**Adresse :** 1, place Gambetta, 17310 Saint-Pierre-d'Oléron.  
**Téléphone :** 05 46 47 02 83.

2. **Objet du marché :** la fourniture, l'installation et l'exploitation d'un manège enfantin sur la commune de Saint-Pierre-d'Oléron. **Marché de services.** Occupation temporaire du domaine public.  
**Lieu d'exécution ou de livraison :** Place Gambetta, 17310 Saint-Pierre-d'Oléron.  
**Caractéristiques principales du projet défini dans le dossier de consultation des entreprises :** Marché de services.

**Type d'autorisation :** Il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire précaire et révoicable conformément à l'article L.2122-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

**Durée de l'autorisation :** Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2022.

**Délai de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

**Délai global de paiement :** 30 jours.

3. **Conditions de participation :**

**Dossier de consultation :**

- Soit téléchargement sur le site <https://demat-ampa.fr>
- Soit envoyés sur demande écrite (mail, fax, courrier) adressée à Service finances - Callulu Marchés, mairie de Saint-Pierre-d'Oléron, mail : [finances@stpierreoleron.com](mailto:finances@stpierreoleron.com)
- Soit téléchargé sur le site de la ville [www.saintpierreoleron.com](http://www.saintpierreoleron.com)

**Date limite de remise des offres :** le vendredi 17 juin 2022 à 12 heures.

**Transmission par voie électronique :** Consignée.

**Langue utilisée :** Français.

**Critères d'attribution :** Ceux prévus au cahier des charges.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :** Ceux prévus au cahier des charges.

**Renseignements :** Pour les renseignements d'ordre techniques : Commune de Saint-Pierre-d'Oléron, M. Michaël DAUNAS, DST, mail : [technique@stpierreoleron.com](mailto:technique@stpierreoleron.com)

**Offres remises :** Sur le site <https://demat-ampa.fr>

### Marchés à procédure adaptée sup. à 100 000 €



#### Commune de La Jarrie AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE Travaux de réhabilitation du gymnase Henri-Pericaud

1. **Collectivité et pouvoir adjudicateur :** Commune de La Jarrie, place de la Mairie - 17220 La Jarrie. Tél. 05 46 35 80 27 - [urbanisme@la-jarrie.fr](mailto:urbanisme@la-jarrie.fr)

2. **Mode de passation du marché :** Procédure adaptée ouverte (l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique) - > 100 K€.

3. **Désignation du marché :** Marchés de travaux pour la réhabilitation du gymnase Henri-Pericaud à La Jarrie.

4. **Décomposition en lots et tranches :** 14 lots et aucune tranche.

Lot 1 : VRD / Clôtures / Espaces verts.  
Lot 2 : Gros œuvre / Démolitions.  
Lot 3 : Charpente métallique.  
Lot 4 : Couverture acier / Habillages de façades.  
Lot 5 : Etanchéité / Zinguerie.  
Lot 6 : Menuiseries extérieures alu.  
Lot 7 : Plâtrerie sèche / Isolation.  
Lot 8 : Menuiserie bois.  
Lot 9 : Revêtements de sols / Faïences.  
Lot 10 : Sols sportifs.  
Lot 11 : Peinture.  
Lot 12 : Électricté / Photovoltaïque.  
Lot 13 : Plomberie sanitaires / Chauffage Ventilation.  
Lot 14 : Désamiantage.

5. **Critères de jugement des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Mémoire technique : 60 %
- Montant des travaux : 40 %

6. **Obtention du dossier :** Téléchargement du dossier de consultation sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).

7. **Délais :**

**Date limite de réception des offres :** le lundi 20 juin 2022 avant 12 heures.

**Date de démarrage des travaux :** Septembre 2022.

8. **Modalités de réception des offres :**

Les offres sont adressées par voie électronique via la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).

9. **Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le mardi 24 mai 2022.

## Annonces légales

### Vie des sociétés

**Coopérative Maritime  
Rive Gauche Charente**  
Société coopérative à forme anonyme et capital variable  
Siège social : mairie de Port-des-Barques 17730 RCS Marennes 443 100 656

### CONVOCAZION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Ordre du jour assemblée générale ordinaire :**

Rapport du conseil d'administration et du cabinet d'expertise comptable sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Approbation des rapports du conseil d'administration et du cabinet d'expertise comptable. Quitus aux administrateurs et au cabinet d'expertise comptable. Affectation des résultats. Valeurs parts sociales. Variation du capital. Renouvellement du tiers sortant. Questions diverses. **Les sociétaires pourront :** Soit assister personnellement à l'assemblée, soit remettre procuration à un autre associé ou à leur conjoint, soit adresser à la coopérative une procuration sans indication de mandataire. Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale ordinaire se réunira à nouveau le mardi 28 juin à 18 h 30. Comptant sur votre présence, nous vous prions de croire Madame, Monsieur à l'assurance de notre considération la meilleure.

Le président, F. H. MERIEN

## Sud Ouest marchés publics

### Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit  
sur [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com)

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

